

## **Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire**

### **I - COMMISSION GENERALE**

#### **I – COMMISSION GENERALE**

##### **Rapport d'activité du CLRD (Conseil Lyonnais du Respect des Droits)**

**M. LE MAIRE :** Mesdames et Messieurs, comme il est d'usage, nous recevons une fois par an, le CLRD pour son rapport d'activité. Vous savez que c'est M. Georges Képénékian, qui en tant qu'Adjoint, suit les activités du CLRD. Je lui demanderai donc de bien vouloir introduire les débats et ensuite je donnerai la parole à M. Husson.

**M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint :** Bien volontiers, Monsieur le Maire. Chers Collègues, il me revient donc d'ouvrir cette séance qui vise à faire le point annuel de notre Commission Lyonnaise pour le Respect des Droits. Cette Commission a donc poursuivi son travail et a connu, ces derniers mois, des évolutions qui veulent exprimer son ambition renouvelée afin de se situer au cœur des problèmes de notre société.

Nous avons pu au cours d'un séminaire, ici même, le 2 juillet dernier, en votre présence, Monsieur le Maire, conduit le CLRD à franchir une nouvelle étape et à formuler une ambition vraiment renouvelée.

Je vous rappelle que les bases de cette évolution avaient été présentées à la précédente Commission générale du 11 octobre 2010, déjà par son président, Bernard Husson et elle bénéficie, aujourd'hui d'un large accord des organisations actuellement membres du CLRD ainsi que des nouvelles associations et institutions rencontrées pour participer aux travaux.

Au-delà de la mission première de veille et d'alerte, le CLRD souhaite s'engager en effet sur de nouveaux axes renforçant ses axes de travail.

D'abord, il s'agit de faire du CLRD ce qu'il a toujours été, une plateforme, un carrefour entre les institutions dont l'objet est la défense et la promotion des droits humains et le respect de la dignité des personnes et une rencontre avec les élus, espace d'échanges, où ils peuvent être interpellés, mais aussi d'ailleurs où ils peuvent poser et soumettre des questions et des champs d'études aux membres de cette commission.

C'est ce qui amène d'ailleurs, une plateforme de plusieurs adjoints à être autour de l'adjoint délégué que je suis et à être présents aux réunions en fonction des thèmes.

Les institutions, qu'elles soient politiques, administratives, techniques, et bien ces associations, ont à ajuster un mode de fonctionnement et de communication adapté aux problèmes d'aujourd'hui, d'abord en faisant

évoluer par une souplesse, les modes d'adhésion au CLRD, entre membres permanents, membres temporaires, peut être des observateurs, en tout cas pour que nous puissions créer autour du CLRD un nouveau rendez-vous, un nouvel espace de dialogue, ceci peut nous amener d'ailleurs à inviter des non membres à participer aux travaux du CLRD.

C'est aussi le renforcement de la fonction débat, je le redisais, entre élus et associations visant à orienter véritablement par des actions ce qui a pu être parfois critiqué, c'était que nous étions capable en commission de soumettre et d'élever des problèmes, voire d'énoncer des pistes sans qu'elles soient suivies formellement de l'infléchissement ou de la construction de politique locale, nous devons travailler et renforcer cette action.

Enfin, dynamiser le travail autour d'objets précis. Il s'agit aujourd'hui de travailler à la mise en place de mode de travail plus partagés et d'ouvrir à de nouvelles thématiques, soit par les groupes de travail, soit par les débats. Ceci nous a amenés à organiser au sein du CLRD des débats sur des questions au sein d'enjeux actuels de la société telle que « articuler » « libertés d'expression » et « lutte contre les discriminations », « la défense de la laïcité », ouvrir des travaux sur des thèmes plus traités jusque là au sein du conseil, « enfants victimes de violences », « l'art , un facteur de lien social », « statuts d'ayant droits pour l'accès au logement », etc.

L'ensemble des groupes de travail a continué de fonctionner et s'ouvre à de nouveaux sujets. Il va en être ainsi pour le groupe « accès au soin » avec le suivi de la situation des personnes sans couverture sociale. Le groupe « culture » avec l'organisation de la manifestation annuelle avec les habitants de la rue. Le groupe « Justice » avec l'organisation de visites à l'établissement pour mineurs de Meyzieu et à la prison de Corbas et un travail sur les travaux d'intérêt général, ainsi que du travail collectif des comparutions immédiates dont le rapport devrait être finalisé prochainement et je pense bien sûr à citer le travail remarquable des collectifs de « morts sans toit ».

Le CLRD a ainsi souhaité engagé une réflexion pour une communication active. L'objet du CLRD est d'être ouvert aux personnes en situation de précarité, mais aussi de contribuer à la motivation des citoyens en faveur du respect des droits et de la dignité humaine. Une nouvelle communication est donc en cours de préparation.

Aujourd'hui, suite à ces différents travaux, des premiers résultats sont enregistrés. Une dizaine d'organisations a déjà décidé de se rapprocher du CLRD et participe à ces travaux : Culture pour tous, Actes civiques, SOS racisme, Secours populaire, Comité de vigilance contre l'extrême droite. Nous ouvrons donc très volontairement le champ des participants.

Je pense qu'il s'agit là d'un des signes forts du dynamisme de notre commission et je rappelle que j'avais pu présenter ici même le groupe Initiative pour l'égalité dans la ville qui vise à coordonner l'ensemble des actions pour une politique de l'égalité au sein de notre collectivité. Le CLRD est membre de droit du GIPEV au même titre que la chaire lyonnaise des droits de l'homme et de la

commission égalité homme femme et je rajouterai la commission pour la diversité culturelle.

Nous avons ainsi un dispositif qui vise à réunir, à mieux coordonner, à mieux intégrer l'ensemble des politiques visant à établir, à construire ensemble une véritable politique locale en faveur de l'égalité.

Voilà quelles sont nos ambitions. Il y a du travail, toujours du travail. Du débat, évidemment. Tout cela ne peut pas se faire de manière lisse et c'est la garantie de la volonté des uns et des autres de faire toujours plus et toujours mieux.

Je prends tout cela vraiment avec le meilleur enthousiasme. Je tiens à le dire ici. Je laisse la parole, Monsieur le Maire, à Bernard Husson afin qu'il puisse présenter plus en détail les évolutions du CLRD. Merci.

M. HUSSON Bernard, Président du CLRD : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de me recevoir un peu plus d'un an après la présentation du précédent bilan, un an qui aura été un peu plus long, puisque cela fait 14 ou 15 mois, ce qui peut permettre quelques interrogations, mais qui montre surtout l'intensité de l'activité que je vais vous présenter en deux temps : d'une part l'évocation rapide des différents travaux et d'autre part la construction du cadre de refondation du CLRD. Georges Képénékian vient de le signaler à l'instant. Quand j'utilise le mot « refondation », c'est celui que plusieurs membres du CLRD ont utilisé depuis plusieurs mois, et même depuis deux ans,.

1 - Sur le bilan des travaux réalisés. Ils sont conformes à l'action familière du CLRD. Je les résumerai à quelques éléments significatifs. 4 livrets ont été réalisés ainsi qu'un film.

- Le premier livret qui s'intitule "*Tutelles et mesures de protection des majeurs*", a été épuisé en quelques semaines et réédité aussitôt, ce qui prouve l'intérêt porté à ce livret. Je précise que ce dernier a été élaboré en étroite collaboration avec le Barreau de Lyon, qui s'est très largement impliqué dans sa réalisation. Sa présentation à l'Hôtel de Ville a réuni, je vais le dire sous le contrôle de Mme Rabatel qui a présidé la séance, environ 120 personnes.

- Le deuxième Livret qui est tout à fait d'actualité est intitulé "*Les citoyens face à la garde à vue*". Vous savez que le nombre de gardes à vue a fortement augmenté depuis 10 ans. Une loi a été votée au printemps dernier. Le CLRD s'est saisi de cette question par un travail approfondi, notamment une série d'auditions, pour expliciter les avancées et les limites de cette nouvelle loi. Ce travail a permis deux éléments que j'ai plaisir à souligner, d'une part d'inviter Maître Henri Leclerc dans le Grand amphithéâtre de l'Université, que nous avons réussi à remplir, ce qui est quand même un beau succès et d'autre part, d'entamer une collaboration tout à fait sereine et chaleureuse avec la Chaire des Droits de l'Homme.

- Le troisième livret a pour titre "*Les résidents étrangers : citoyens à part entière et pas entièrement à part*". Ce livret analyse les arguments en défaveur du droit de vote des étrangers non communautaires et interroge la pertinence de ces arguments.

- Le quatrième livret, je le cite simplement pour mémoire, était très largement en chantier - nous l'avons déjà évoqué l'année dernière - s'intitule "*Sports et discrimination*", livret qui a été très largement diffusé au cours de l'année.

A ces quatre livrets, il convient d'ajouter la production d'un film "*Une Société pour tous*" qui propose -et les mots sont lourds de sens- de partager le quotidien des personnes handicapées, leurs points de vue sur elles-mêmes, ce qui est rarement traité et sur la société vue par eux. La présentation de ce film et sa diffusion ont eu un écho qui a dépassé de très loin, ce que nous pouvions espérer.

L'année a été rythmée par les assemblées plénières. Georges Képénékian en a citées quelques unes autour de la laïcité, de la montée et de la visibilité de l'extrême droite, et une dernière que je citerai dans un instant qui nous a permis de faire intervenir des personnes extérieures. Ce que je voudrais noter, c'est qu'au cours de ces assemblées plénières, le nombre d'élus y participant s'est manifestement accru au fil de l'année, soit parce qu'ils ont été sollicités pour intervenir -M. Touraine par exemple qui est venu animer une assemblée plénière autour de la visibilité de l'Extrême Droite à Lyon- soit parce qu'ils sont venus participer mensuellement aux assemblées plénières dans la mesure de leur disponibilité. A ce titre, je dois rectifier une erreur qui s'est glissée dans le livret qui vous a été remis. C'est bien Geneviève Brichet qui représente le Parti Socialiste et apparentés, et je tiens particulièrement à rectifier cette erreur car Geneviève Brichet participe très régulièrement aux assemblées plénières du CLRD. Elle n'est pas la seule, mais il faut souligner la présence des élus aujourd'hui qui se consolide et qui devient plus régulière.

Au cours de l'année a également été lancé un certain nombre d'alertes, je n'en citerai que deux parmi plusieurs : les incidents lors de la soirée du 8 décembre 2010, et non pas du 8 décembre 2011 pour lequel nous n'avons pas eu connaissance d'incidents -et heureusement- et également l'expulsion d'un ressortissant béninois qui a été reconduit à la frontière et quelques autres alertes qui sont dans les missions habituelles du CLRD.

Sur le deuxième point qui concerne la refondation du CLRD, je voudrais insister un peu plus car il s'est agi d'un lourd chantier mené avec constance tout au cours de l'année. Je vous en avais dressé le cadre dès l'année dernière, et j'espérais pouvoir vous dire aujourd'hui toutes les avancées enregistrées. Le travail a été beaucoup plus lent que je ne le souhaitais, les obstacles plus nombreux qu'attendus.

Peut-être parmi vous, si vous avez eu le temps de feuilleter le petit opuscule qui vous a été remis, certains auront remarqué que le bilan n'a pas été approuvé par plusieurs des membres du bureau. J'ai souhaité que ceci soit

mentionné dans le document de telle sorte que l'on voit bien que le CLRD est un lieu où la parole de chacun est respectée. Toute attitude contraire serait inverse à l'essence même du Conseil.

Il reste qu'aujourd'hui le projet du CLRD, que vous trouverez plus détaillé dans le Bilan, lui permet de franchir une nouvelle étape.

Cette étape est bâtie sur deux références. La première est de veiller à ce que cette étape et ses objectifs soient conformes à l'objet du CLRD : ce qui a été constitutif de sa création, à la politique pour l'égalité des droits dans la ville, à la mise en place d'institutions que Georges Képénékian rappelés tout à l'heure, telles le GIPEV. Cette proposition a été mise en forme au cours du séminaire du 2 juillet, elle a été adoptée par tous les membres du bureau, elle a reçu une très large approbation à l'Assemblée plénière du mois d'octobre. Elle vise à faire du CLRD, comme cela a été rappelé à l'instant, une plateforme / carrefour largement ouverte à toutes les organisations qui ont pour objet la défense et la promotion des droits humains ou rencontrent dans leurs activités des situations inacceptables au regard de la dignité des personnes.

Cette ambition conduit le CLRD à développer une posture d'ouverture auprès des associations bien évidemment, mais aussi de collaborer plus étroitement avec des organisations administratives et techniques. Pour illustrer ce propos, le directeur de la CAF, par exemple, est venu présenté en assemblée plénière, les politiques familiales, qui sont aujourd'hui un des enjeux que l'on rencontre dans la société. Ce sont des questions lourdes telles que les allocations familiales pour les enfants. Vous connaissez mieux que moi les débats qu'il y a autour de cette question. Nous avons donc aujourd'hui des débats ouverts avec les institutions porteuses de ces politiques.

La posture d'ouverture ne peut se penser sans prendre en considération pour les associations les contraintes qui pèsent sur elles, ce serait une illusion de ne pas les considérer : faiblesse de leur personnel permanent, bénévoles en nombre réduit et pas toujours disponibles, difficulté de s'ouvrir à des thématiques différentes de leur objet social... Aussi convient-il d'envisager des formes d'adhésion au CLRD qui soient multiformes. Cela a été évoqué tout à l'heure : des associations adhérentes qui sont là à titre temporaire, des observateurs... Il s'agit de penser des modalités qui permettent de s'adapter à la souplesse dont ont besoin aujourd'hui les associations pour participer à des travaux qui ne sont pas directement liés à leur objet social.

Mais il ne faut pas hésiter non plus à aller chercher des associations dont les compétences sont réelles mais qui spontanément, ne viennent pas au CLRD car elles pensent que ce dernier ne peut pas être un écho à leur activité. Il y a tout un travail engagé auprès d'associations qui ne sont pas membres du CLRD mais dont l'utilité est indispensable pour que les droits de l'homme et la dignité humaine soient une dimension de plus en plus présente dans la Ville de Lyon.

La politique d'ouverture commence à porter ses fruits.

On voit aujourd'hui des associations qui avaient quitté le CLRD et qui y reviennent. Je dois dire que cette situation est une grande satisfaction. On voit également des organisations qui travaillaient avec le CLRD dans des groupes mais qui limitaient leur participation à une présence dans ces groupes de travail. Aujourd'hui elles envisagent avec beaucoup de sérieux, une adhésion plus complète. Il y a enfin d'autres associations qui sont prêtes à venir au CLRD, sur des sujets orphelins qui n'ont jamais été traités, notamment les enfants victimes d'inceste. On a donc là une dynamique qui est encore en voie d'émergence qui n'est pas encore pleine, entière et qui ne s'est pas encore totalement diffusée, mais dont on voit aujourd'hui les prémices et dont je peux dire que je souhaite la maintenir et l'amplifier.

Cette politique d'ouverture s'accompagne de l'élaboration, cela a été évoqué également tout à l'heure, d'une politique de communication. Un groupe travaille activement cette question en prenant en compte l'ensemble des organisations collectives et les institutions visées par le CLRD. Sont ainsi en cours d'étude, et j'espère que vous pourrez le voir dans le courant de l'année :

- la restructuration du site Internet, pour répondre à la fonction plateforme-carrefour, c'est une nouvelle manière d'envisager les relations avec les associations,

- l'amplification de la diffusion des documents écrits et les modalités d'une présence régulière dans les médias. Le CLRD est aujourd'hui très largement absent des grands médias qui diffusent sur la ville de Lyon (médias télévisuels, médias radios, médias papiers). Plus largement, ce groupe travaille sur une information à destination du grand public tout en restant dans le cadre du budget qui est celui du CLRD ; il n'est bien évidemment pas question de mettre en place un journal ou une radio spécifique sur le sujet. Nous nous tiendrons au budget qui est alloué au CLRD.

Le travail sur la communication converge avec le travail de fond sur la refondation du CLRD. Pourquoi ? Parce qu'il nous oblige à redire les éléments fondateurs du CLRD et il nous oblige à redire les valeurs qu'il promeut et qu'il veut défendre.

Au-delà des actions que je viens de vous présenter, des décisions concernent le fonctionnement du CLRD qui impactent sur son développement. Je vais en citer deux parmi celles qui sont essentielles et qui étaient données dans le document liminaire qui vous a été remis.

Premier élément, qui pose une vraie question, c'est le mode de validation des prises de position du CLRD. Actuellement, dans le règlement intérieur, il n'est pas précisé de modalités sur comment se prennent ces positions et les modalités de validation.

Deuxième élément, c'est la désignation des membres du bureau du CLRD. Faut-il maintenir les formes actuelles ou faut-il limiter les mandats ? question que l'on rencontre dans toutes les institutions et pas seulement au CLRD d'ailleurs.

Plus globalement, ceci va nous amener dans les mois qui viennent à réviser et à actualiser le règlement intérieur.

Voilà quelques mots très rapides pour vous présenter l'ambition du CLRD, ses dimensions dynamiques, concrètes, son ambition stratégique, ses difficultés. J'espère et je souhaite que vos contributions permettent de donner des éclairages, des perspectives qui seront, je puis vous l'assurer, prises en compte dans l'avenir par moi-même et les personnes avec qui je travaille.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson. Je vais donner la parole à celles et ceux qui souhaiteraient pouvoir la prendre.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, Monsieur le Président Husson, mes chers Collègues, je le rappelle, Lyon est la seule ville en France à avoir créé une commission extra municipale centrée sur le respect des droits des êtres humains et nous en sommes fiers.

Extra municipale, je le rappelle aussi, ça veut dire que les citoyens via leurs associations sont associés à la vie de la Commune et leur offre l'opportunité de s'informer sur les affaires de la cité et d'engager un dialogue avec les élus.

Les buts de la commission extra municipale du CLRD viennent d'être précisés par le Président Husson donc je ne reviendrai pas dessus, sinon pour dire que la réunion des énergies des associations et des élus, au service, je le rappelle toujours, du respect des droits, c'est un beau défi. Un défi parce que les positions des membres du CLRD peuvent être différentes ; il faut donc accepter les oppositions qui sont fécondes et trouver un consensus. Un défi aussi parce que les actions des uns recouvrent souvent celles des autres avec des moyens d'action cependant différents. Il faut donc découvrir nos complémentarités respectives. Un défi enfin parce que l'engagement prend du temps et de l'énergie et il faut donc se donner les moyens d'agir ensemble.

Ces défis, nous avons choisi de les relever dans le droit fil de la déclaration de principe du CLRD qui est une volonté collective de dépasser les différences d'opinion, de sensibilité et d'origine autour des valeurs communes de la république.

Alors oui, notre société va mal et nous devons mettre tout en œuvre pour y remédier. Les droits des êtres humains continuent à être bafoués. La justice sociale est loin d'être respectée. C'est pourquoi le Groupe Socialiste participe activement aux réflexions et aux actions du CLRD parce que nous croyons que le rassemblement est nécessaire lorsque les enjeux sont cruciaux.

Les alertes sur lesquelles nous avons ensemble décidé d'agir à travers les groupes de travail du CLRD, trouvent parfois un écho rassurant comme ce fut le cas pour la question des gardes à vue qui sont passées dans la loi. Mais il ne faut pas baisser la garde. Un dysfonctionnement n'est jamais résolu définitivement et d'autres apparaissent. Ainsi, la montée insidieuse de

l'extrême droite en France (et dans le monde d'ailleurs)... eh bien, nous nous réjouissons que le CLRD ait décidé de la dénoncer. Dernièrement, nous avons reçu Mme Jacqueline Costa-Lascoux pour échanger sur la laïcité et d'un avis unanime, elle aussi est en danger (pas Mme Costa-Lascoux, la laïcité j'entends !). Nous nous réjouissons aussi que le CLRD se soit emparé de ce sujet. Les difficultés de logement, d'accès aux soins pour les plus démunis ne peuvent plus être acceptées. Et nous nous réjouissons aussi que le CLRD travaille ardemment sur ces sujets.

Il faut à présent que cette commission extra municipale déjà vieille de 10 ans élargisse son champ d'action, à ceux qui pensent qu'agir pour le respect du droit est du devoir de chacun des citoyens de notre république.

Nous nous félicitons que le Président Husson soit favorable à cette voie de l'ouverture et de l'élargissement.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur Husson, multiplication des actes antisémites, violences racistes et apéros identitaires, la pollution des esprits gagne du terrain jusque dans nos arrondissements où l'extrême droite tente de prendre pignon sur rue.

Pour notre Groupe Europe Ecologie, les Verts, cela pollue notre démocratie et nous devons dénoncer de tels agissements. Il nous semble que cette pollution n'est pas un épiphénomène que nous pourrions traiter uniquement par des discours ou des opérations de communication sur la république, sur ses valeurs comme l'égalité et la laïcité. La lutte contre la pollution des esprits impose d'agir. Il y a urgence en promouvant une économie sociale et responsable, en préférant l'éthique à l'ethnique, en choisissant la solidarité à l'individualité.

Nous saluons le travail que le CLRD conduit et nous aimerions profiter de cette intervention annuelle pour demander à celui-ci les solutions qui pourraient être envisagées pour diminuer l'emprise des identitaires à Lyon. Car nous sommes aux prises, en particulier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, avec des groupes qui contournent les lois pour faire des réunions quasi publiques dans des locaux privés. Nous sommes prêts à travailler avec vous et à participer à la commission sur l'extrême droite que vous avez créée. Je vous en remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Je voudrais d'abord remercier le Président du CLRD d'avoir pris la parole aujourd'hui, comme il le fait chaque année devant le Conseil municipal.

Le CLRD existe à Lyon et c'est bien. C'est une instance qui fait honneur à notre ville. Il est très actif, il se saisit de multiples sujets et c'est une bonne chose. On suit avec attention le travail qui a été fait sous la nouvelle présidence (cela fait déjà un petit moment) de Bernard Husson qui a renouvelé l'ambition du CLRD, comme il le dit lui-même et je crois que le CLRD en avait besoin. Le nouveau président a mis en œuvre une autre méthode, avec un travail plus en profondeur, qui est peut-être moins médiatique mais qui, je crois, est utile à la collectivité.

Ma seule recommandation au CLRD, si je peux me permettre, pour continuer de bénéficier du respect du plus grand nombre à Lyon, y compris de notre respect, le CLRD doit avoir présent à l'esprit le fait de ne pas être partisan, le fait de faire attention à ne pas toujours avoir les mêmes tropismes. L'extrême gauche me semble tout aussi néfaste, inquiétante que l'extrême droite, peut-être même plus, pour l'avenir de notre démocratie et je pense que cela doit être pris en compte. Il y a eu cette réflexion sur l'extrême droite. J'aurais presque préféré qu'on parle des extrêmes en politique qui sont des menaces réelles sur la démocratie. De la même façon, vous avez réfléchi d'une manière que j'ai trouvée très impartiale sur le vote des étrangers non communautaires. C'est un sujet que vous avez remis à l'ordre du jour avant même que l'actualité ne s'en saisisse. En revanche, vous ne travaillez pas sur d'autres sujets qui sont tabous et qui sont pourtant complètement liés à la notion de respect des droits ou, en tous les cas, du respect des droits et des devoirs ce qui ne peut pas aller l'un sans l'autre. A quand la saisine d'un sujet comme les clandestins en France et la façon dont ils violent la loi ? Ou sur la situation difficile, voire impossible, des femmes dans les familles polygames sur notre territoire ?

Il y a des sujets comme cela dont la population parle, dont les gens parlent entre eux et à mon avis, notre responsabilité d'élus c'est de se saisir des sujets qui sont dans la vague médiatique, c'est de se saisir des sujets qui sont importants et qui posent un problème à la société, mais c'est bien de se saisir de tous les sujets qui posent problème à la société parce que cela permet de les dédramatiser et aussi, justement, de préserver la démocratie. J'avais bien compris que le CLRD était quelque part un gardien de la démocratie.

Donc continuez et continuons ensemble ce travail mais attention à ce que ce travail soit largement partagé.

M. LE MAIRE : Quelques mots de ma part, je veux remercier le Président Husson pour le travail qu'il a mené depuis qu'il est président du CLRD, un travail qui s'inscrit à la fois dans la continuité de l'action et des réflexions menées par le CLRD et en même temps peut-être, comme il l'a indiqué, dans la volonté de le renouveler.

Les sujets qui peuvent être traités par le CLRD ne manquent pas dans une société qui se pose de nombreux problèmes quant à son évolution. On voit bien qu'aujourd'hui nous connaissons une crise profonde par rapport à laquelle un certain nombre de nos concitoyens s'interrogent et sont quelquefois déboussolés. Dans cette crise comme dans toute crise, il y a parfois la tentation de chercher le bouc émissaire et de ne voir qu'une cause à nos difficultés, alors qu'évidemment les causes sont multiples et d'abord notre incapacité collective souvent, à penser l'avenir et à nous figer trop souvent dans des attitudes, des idées et des actions qui ne font que répéter le passé alors que celui-ci est déjà derrière nous.

J'étais ce matin à l'inauguration d'une réalisation de Bernard Devert et d'Habitat et Humanisme située dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement et qui, à partir d'un ancien couvent franciscain, a donné lieu à une belle réalisation accueillant à la

fois nouveaux accédants à la propriété, logements sociaux en particulier pour des étudiants du lycée du Parc issus de milieux défavorisés et qui trouvaient ici un toit dans un arrondissement où, évidemment, les loyers sont quelquefois un peu élevés.

Cette réalisation avait été faite en partenariat avec Habitat et Humanisme et Didier Noël Petit. Nous avons ce matin avec le Préfet de Région, avec le Cardinal Barbarin, avec Bernard Devert, une espèce de dialogue à plusieurs voix sur la façon dont on pouvait construire une ville qui soit une ville du rassemblement. Il est clair qu'aujourd'hui la mondialisation induit de nombreux échanges avec le Monde, l'arrivée d'un certain nombre de personnes venant de l'immigration régulière ou clandestine avec des difficultés à gérer ces situations pour les uns et pour les autres.

C'est, je crois, ce que nous essayons de faire avec les autorités préfectorales dans des situations qui sont complexes. Lorsque je regarde sur ce sujet le nombre de personnes hébergées par le Plan Froid, je m'aperçois que d'année en année nous avons à répondre à une urgence de plus en plus pressante parce que notre pays n'est pas une île, parce que notre pays connaît des pressions migratoires, parce que, autour de nous, les événements du bassin méditerranéen font que les uns et les autres considèrent que notre pays est un pays d'accueil.

Gérer cela avec dignité, mais avec le sens de la responsabilité, est notre devoir premier, et c'est ce que nous essayons de faire. C'est sans doute un premier défi dans notre ville, le CLRD y est bien évidemment sensible, mais en même temps vous avez ouvert le débat à d'autres thématiques, thématiques qui, aujourd'hui, sont de plus en plus prégnantes : la discrimination dans le sport, la façon dont il faut traiter le handicap, le livret que vous avez fait sur les tutelles, le livret sur les gardes à vue, c'est un élargissement des thématiques qui sont abordées par le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Alors dans nos assemblées, les points de vue sont divers. Mais ce que je trouve de positif c'est votre volonté de faire que le dialogue s'élargisse à toutes les associations qui, d'abord, exercent leur action de manière concrète, et elles sont nombreuses. Pour la Fête des Lumières nous accueillons cette année l'Unicef et nous avons vu combien il était important de se mobiliser pour des associations qui, comme l'Unicef, portent une certaine idée de l'Humanité à travers le Monde et des actions concrètes pour la solidarité.

Nous sommes allés poser les premières bougies, puis je suis repassé dans la soirée lorsque le tableau était totalement constitué : 20.000 Lyonnais étaient venus déposer leur lumignon. Je crois que ce que nous voyons dans l'association, dans l'idée que se font les associations, comme l'Unicef, comme le Secours Populaire, c'est une idée qui doit être constitutive de l'action que veut promouvoir la municipalité de Lyon : faire en sorte que ces associations-là qui sont finalement celles qui agissent le plus au sein de notre société, puissent aussi être celles qui portent la parole, cela me semble extrêmement important. C'est ce que fait aujourd'hui le Comité Lyonnais pour le respect des droits, et moi

je veux vous en remercier dans des passages que j'ai pu voir en juillet, quelquefois un peu difficiles.

Je crois que le partenariat qui, aujourd'hui est le vôtre, avec Georges Képénékian, que je veux remercier pour son action, là aussi une action non pas dans la surface, mais continue, dans la durée, en profondeur, qui tend à faire en sorte que nous ne soyons pas uniquement dans le problème médiatique, mais que nous fassions, vous fassiez, des actions de fond au sein de la société lyonnaise.

L'un de mes amis, Gilles Finchelstein a écrit récemment un livre sur la dictature de l'urgence. Nous sommes trop souvent dans la dictature de l'urgence, médiatique en particulier. Nous nous intéressons à un problème lorsqu'il est d'actualité et puis, dès que l'actualité a déserté ce problème, nous avons tendance à l'oublier. Essayer de travailler sur la continuité me semble totalement indispensable à l'avenir de nos sociétés : c'est ce que la municipalité essaie de faire dans la continuité et je veux vous remercier, au nom de l'ensemble des Groupes présents sur ces travées, pour l'action que mène le Comité Lyonnais pour le Respect des Droits.

M. HUSSON Bernard : Je ne suis pas sûr d'avoir grand-chose à ajouter aux interventions qui ont été faites, sachant que c'était plus des éléments d'ajustement, que des éléments qui nécessitent une réponse complète, ferme, et donc je ne crois pas avoir de propos à rajouter.

Je voudrais simplement vous remercier de votre accueil et de l'appui que vous apportez à cette rénovation, qui est effectivement une œuvre difficile, mais dont vous pouvez croire que j'ai la volonté de la faire progresser et j'espère de la mener à bout.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Husson. Bravo !

(Applaudissements.)

-----

## **II – SEANCE PUBLIQUE**

**Présidence de M. Gérard COLLOMB,**

Maire

Le lundi 19 décembre 2011 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 13 décembre 2011 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

## Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud-Belkacem secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

-----

### Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Brichet, M. Kimelfeld.

Absents excusés : M. Buna, Mme Brugnera, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Frih, M. Héral, M. Nardone, Mme Pesson, M. Arrue, M. Julien-Laferrière, M. Lebuhotel, Mme Reynaud, M. Corazzol.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Giordano, M. Philip, Mme Haguenuer, Mme Condemine, M. David, Mme Brichet, M. Brumm, Mme Hajri, M. Sécheresse, M. Delacroix, M. Képénékian ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Brugnera, M. Flacconnèche, Mme Frih, M. Nardone, Mme Pesson, M. Arrue, M. Julien-Laferrière, M. Lebuhotel, Mme Reynaud, M. Corazzol.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Broliquier, Mme Deharo, M. Havard, M. Kimelfeld, Mme de Lavernée, Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Royer, M. Daclin, M. Huguet, M. Maleski, M. Turcas, M. Coulon, Mme Roure.

-----

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

**Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 paru au Bulletin Municipal Officiel du 12 décembre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avant d'adopter ce procès-verbal, je voudrais revenir justement sur cette séance du 7 novembre dernier. Pour mémoire, vous avez brutalement coupé la parole à Inès de Lavernée, après l'avoir interrompue dans son exposé pour risque de dépassement de temps de parole. Très franchement, j'ai trouvé votre attitude scandaleuse et injuste ! Ce n'est pas parce qu'Inès de Lavernée vous a dit des choses qui étaient déplaisantes sur le Contrat Enfance Jeunesse, qu'il fallait lui couper la parole et l'empêcher de parler, surtout lorsque cette règle ne vaut que pour l'Opposition. Pour être juste, une règle doit valoir pour tout le monde !

Dans ce même Conseil municipal du 7 novembre, nombreux ont été les élus de la Majorité à dépasser leur temps de parole : M. Fournel, pour prendre un exemple parmi d'autres, qui avait demandé trois minutes sur le débat d'orientation budgétaire et qui a fait une intervention de près de cinq minutes. Il n'a pas été interrompu : il est vrai qu'il est dans votre Majorité...

Pour être juste donc, une règle doit s'appliquer à tous de la même façon, sinon c'est du sectarisme ! Vous devriez donc reconnaître que vous avez eu tort et vous excuser auprès de Mme de Lavernée.

A compter de janvier, nous allons rentrer dans une période électorale, sans doute très intense. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'être qualifié « d'homme à abattre » par une élue de votre Majorité ! Même politiquement, la violence des mots, comme celle des attitudes, n'est pas acceptable et ne doit pas prendre le pas sur le débat d'idées. Le débat peut être vif, sans doute le sera-t-il et nous ne le craignons pas ! Nous avons au contraire hâte que le débat puisse se faire, proposition contre proposition. Pour autant, cela n'autorise pas à ne pas respecter les personnes, surtout quand on est un élu de la République.

J'espère que ce type d'incident ne se reproduira pas et que je n'aurai pas à faire à nouveau ce genre d'intervention, car tout cela ne grandit ni la mairie, ni la politique en général. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Havard. Monsieur Havard, je crois que la première politesse et c'est valable pour la Majorité, comme pour l'Opposition, c'est de respecter les temps de parole que l'on a demandés en Conférence des Présidents.

J'ai d'ailleurs demandé à M. Touraine, qui je crois l'a fait observer dans la Conférence qui répartit les temps de parole, que nous puissions les uns et les autres ne pas être démesurés dans nos temps de parole et en même temps, pouvoir les respecter.

Ceci est valable à la Ville de Lyon, comme au Grand Lyon. Et je vous fais remarquer qu'au Grand Lyon, j'ai aussi coupé la parole à une élue qui appartient à la Majorité communautaire et qui débordait de manière excessive de son temps de parole, parce que, on peut commencer les uns et les autres, en s'exprimant pendant des dizaines de minutes et puis terminer les séances à quelques uns sur ces bancs. Il se trouve qu'en tant que Président des deux assemblées, j'écoute le plus respectueusement possible et dans leurs diversités, les uns et les autres, mais la courtoisie de l'écoute doit être à la mesure de la courtoisie du respect des temps de parole.

Voilà, donc nous allons maintenant passer à l'examen des dossiers.

-----

### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 12 décembre 2011.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

### **Communication de M. le Maire sur l'édition 2011 de la Fête des Lumières**

M. LE MAIRE : Avant que nous ne rentrions dans les débats, permettez-moi de dire quelques mots sur la récente Fête des Lumières qui s'est déroulée la semaine dernière.

Je crois que cela a été pour notre Ville et encore peut-être plus que les autres années, un événement exceptionnel. Je veux donc en remercier ici, au nom des Lyonnais, l'ensemble des acteurs. D'abord évidemment, l'Adjointe qui est en charge de ces événements, Najat Vallaud-Belkacem, mais aussi Jean-François Zurawik, Annie Mesplède, qui dans l'ombre, coordonnent

l'ensemble de ces événements et remercier l'ensemble de celles et ceux aussi qui font que cette Fête est un succès : la Police nationale, la Police municipale de Lyon, l'ensemble évidemment de nos services de l'Eclairage, dont vous vous rendez bien compte quel travail ils effectuent tout au long de l'année, mais dans cette période en particulier, les agents du SYTRAL qui font que, autant de personnes puissent venir au cœur de la ville, mais en même temps dans tous nos arrondissements.

Cette Fête a été une belle fête parce qu'il y avait à la fois l'esprit de la fête et cette année nous commençons par le 8 décembre, la plus lyonnaise de ces quatre journées, celle qui a fondé cet événement : je crois par exemple que la mise en lumière de la Cathédrale Saint-Jean qui soulignait la finesse de la réhabilitation de ce monument, était un élément particulier. En même temps, je veux souligner combien ces Fêtes des lumières dans ces temps de crise sont une chance pour la ville d'un point de vue économique : quelques millions de personnes qui viennent voir notre Fête des Lumières.

Vous avez pu, les uns et les autres, remarquer le nombre de cars de touristes qui étaient sur nos quais et qui faisait que nos hôtels, que nos restaurants, affichaient complets, cher Jean Michel Daclin, dans une période où en décembre, on a plutôt, dans ce secteur du tourisme, une décline de l'activité.

Pour ne donner que quelques chiffres, le SYTRAL a pu enregistrer le nombre de passagers au cours de transports pendant ces quatre jours : 6 millions de titres de transports enregistrés. Cela montre l'ampleur de l'activité dans notre ville : sur les fréquentations, 90 à 95 % de taux d'occupation de notre hôtellerie au cours de ces quatre jours, sur quelques lieux emblématiques du tourisme lyonnais, 3 100 couverts le samedi 10 décembre pour la brasserie Georges .....

Cela veut dire que pour beaucoup de gens qui s'inquiètent aujourd'hui, de la montée du taux de chômage dans notre pays, qui s'inquiètent pour notre agglomération, des événements comme la Fête des Lumières, sont des événements qui nous permettent de lutter contre ce qui semble un mal implacable de nos sociétés et permet de faire sans doute comme nous avons pu le voir sur le Festival international du cinéma, comme nous essayerons de le faire pour la Fête des fleuves. Madame Gelas, c'est un challenge que nous avons ensemble, mais que de nombreux acteurs qui ont vu le succès de la Fête des lumières, je crois, sont prêts à relever avec nous, faire en sorte qu'il y ait de l'activité dans cette agglomération, de plus en plus. Et donc qu'on puisse porter l'emploi en même temps que la beauté des illuminations qui nous sont offertes est quelque chose de tout à fait fondamental et je tenais, devant les Lyonnais à remercier ce soir les centaines et les centaines de personnes appartenant aux différents services publics qui permettent chaque année, que cette Fête se passe dans une espèce de communion et de rassemblement entre tous les Lyonnais, mais également entre les Lyonnais et toutes celles et tous ceux qui viennent visiter notre ville à cette occasion.

-----

## **Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je dois vous rendre compte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

En raison du volume important du document, celui-ci était consultable à la Direction des Assemblées ainsi que sur le site Internet du Grand Lyon. Vous avez donc tous pu en prendre connaissance.

Donc, les différents groupes peuvent intervenir en connaissance de cause sur ce sujet on va dire annexe pour la Ville de Lyon, mais traité en sujet principal par le Grand Lyon et sur lequel nous devons nous exprimer dans les mois et les années qui viennent.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour l'essentiel, le rapport 2010 confirme les tendances antérieures et la plupart des indicateurs ne présentent pas de différences significatives avec ceux des années précédentes.

Pour l'eau potable, c'est le cas du volume produit, du rendement sur le réseau, de la qualité de l'eau, ou de la consommation domestique moyenne des ménages.

Pour le tarif, cependant, nous notons que le pourcentage de la part abonnement dans la facture de l'utilisateur a encore une fois augmenté et dépasse même désormais les 30 % qui sont pourtant le seuil légal à ne pas dépasser dans la loi sur l'eau.

C'est donc une situation à corriger dès cette année sur le fonds et pas seulement la forme car un tel niveau pénalise les foyers faibles consommateurs.

Autre point : cette année à nouveau, le nombre de dossiers traités au fonds de solidarité départemental doit nous alerter sur les difficultés de nombre de familles. Il nous semble que la situation sociale actuelle replace avec plus d'acuité la question d'une tarification sociale ou de mesures tarifaires qui rendraient les premiers mètres cubes gratuits, tel que cela a pu être mis en place dans un certain nombre d'autres villes.

Sur l'assainissement, il nous semble intéressant de constater les évolutions positives sur la diminution des pollutions à la source et la très forte progression de la valorisation des déchets issus de l'assainissement.

Sur nos contrats de Délégation de Service Public, de production et de distribution de l'eau, la prochaine fin programmée des contrats de DSP prévue pour 2015 nous oblige à nous préparer dès maintenant pour être en mesure de faire le meilleur choix de gestion. Nous

avons donc le devoir de faire le bilan des contrats et l'audit du réseau, mais aussi d'étudier les conditions et conséquences des différents choix possibles.

Nous considérons que cela mérite un débat public, un débat citoyen. L'eau n'étant pas une compétence comme une autre ; Compétence du Grand Lyon certes, elle intéresse cependant chacune des communes membres car c'est un bien commun, indispensable à la vie. C'est un droit fondamental, inaliénable, universel et imprescriptible.

L'eau est un bien public d'intérêt général qui ne saurait être considéré comme une simple marchandise.

On voit donc bien que la question de l'eau est au croisement d'enjeux écologiques, démocratiques et sociaux majeurs.

Pour notre part, nous restons convaincus par la gestion publique maîtrisée en régie. Elle a fait ses preuves pour l'assainissement sur le Grand Lyon. Elle a fait ses preuves aussi sur de nombreuses collectivités qui ont fait ce choix avec des résultats probants.

Nous contribuerons activement au débat qui ne manquera pas de se tenir à ce sujet et qui est indispensable.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues, l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'a dit Yves Fournel a reconnu le droit à l'eau comme un droit fondamental, un « bien commun de l'Humanité », un patrimoine collectif qu'il faut protéger, valoriser et mettre à la disposition de tous les habitants, en toute égalité et au meilleur prix, un bien universel et non une marchandise.

Le contrat de délégation de service public du Grand Lyon va arriver à échéance en 2015 ou 2016 en fonction de l'interprétation qui sera faite de l'arrêt Ollivet. A cette date, le Grand Lyon, mais nous Ville de Lyon, nous sommes bien entendu concernés, devra avoir défini les objectifs et modalités de gestion du futur service public de l'eau. Nous sommes donc dans une période de réflexion pour déterminer quel sera le choix de la Communauté urbaine concernant :

- d'une part, la définition des objectifs du service public de l'eau pour la décennie à venir : politique tarifaire, qualité du service, protection et gestion de la ressource, gestion patrimoniale, renforcement du rôle de l'autorité organisatrice ;

- d'autre part, le mode de gestion de la production et de la distribution de l'eau potable dans notre agglomération : Régie, DSP, SPL.

Cela va être l'occasion de construire, nous semble t'il, une logique de réappropriation publique et citoyenne, une gestion publique maîtrisée, à partir du savoir-faire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique

pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise. Nous rappelons au passage que le prix de l'eau potable au Grand Lyon reste dans la fourchette haute au regard des tarifs pratiqués dans d'autres agglomérations : le tarif d'abonnement au service de distribution d'eau potable dans notre agglomération est l'un des plus chers de France ! A contrario, le prix payé pour l'assainissement, exploité en régie, est l'un des plus faibles de France.

Il est donc impératif d'envisager un autre mode de gestion de l'eau. Pour notre Groupe, c'est la gestion publique directe et notamment la régie directe qui peut être le mieux à même d'être ce service public dont nous avons tant besoin et dont de nombreuses villes aujourd'hui, se sont dotées.

Nos objectifs pour une gestion publique de l'eau sont pour nous de deux ordres :

- assurer un service public d'eau potable de qualité à tous nos concitoyens,

- aller vers un service public de l'eau facturée à prix coûtant... Pour cela, avoir la maîtrise de la constitution de ce coût, ce qui implique la transparence des éléments le composant.

Pour lancer ce vaste chantier, deux échéances :

- la révision quinquennale de 2012, pour laquelle nous attendons une baisse des tarifs compte tenu des marges des fermiers qui ont repris leur inexorable croissance ; baisse des tarifs qui devrait être pour l'essentiel imputée à la réduction de l'abonnement qui atteint aujourd'hui des niveaux inacceptables.

- la bascule, le 1er janvier 2016, vers un nouveau mode de gestion plus profitable pour les Lyonnais.

C'est donc le moment de se positionner, l'occasion de construire une logique de réappropriation publique et citoyenne de la gestion du service public de l'eau potable.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme il n'y a pas de compte épargne temps, peu importe de l'économiser, donc je vais y aller tranquillement !

Je serai court, car les deux Collègues qui m'ont précédé, ont déjà dit beaucoup de choses fortes intéressantes. Ce rapport souligne la qualité de l'eau qui nous est proposée, ce dont nous nous réjouissons bien évidemment. Nous pourrions d'ailleurs la boire, si nous disposions à nouveau des sympathiques carafes faites par le Grand Lyon !

Je ferai une remarque complémentaire concernant les tarifs, en terme de proposition.

Nous savons que la redevance d'abonnement est de 66 €/an quelle que soit la consommation. C'est bien cela qui est tout à fait défavorable aux petits consommateurs. Or, un certain nombre d'associations citoyennes ont calculé que, au contraire, si elle était proportionnelle à la consommation et sans perte de recette pour les exploitants, les usagers domestiques verraient leur facture baisser d'environ 60 euros par an pour 120 m<sup>3</sup> de consommation annuelle. C'est une mesure simple et égalitaire mise au débat qu'il nous faut étudier.

Le deuxième élément du tarif, concerne le prix au mètre cube. Ce dernier évolue en fonction de la quantité consommée, mais inversement ! Plus on consomme, moins c'est cher ! C'est assez extraordinaire ! Nous pensons qu'une tarification sociale et écologique devrait à l'inverse, être progressive, c'est-à-dire augmenter en fonction de la consommation, au prorata du nombre de personnes formant le foyer.

Deux avantages d'importance à cette mesure : les ménages à faible ressource ne seraient pas pénalisés et les ménages au comportement vertueux en verraient d'autant plus le résultat sur leur facture.

Enfin, nous rappelons que comme de nombreuses associations, syndicats et partis politiques de notre département, nous souhaitons que s'initie rapidement un débat citoyen sur la gestion de l'eau au sein de notre collectivité et sur la possibilité d'un retour en régie publique de ce bien commun, de l'Humanité certainement, de nos concitoyens aussi.

Je vous remercie.

M. BOLLIET Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je reviens brièvement sur la qualité du service rendu. Je ne vais pas insister à nouveau sur les grands principes qui ont été rappelés par mes Collègues, mais simplement sur 2-3 points.

La direction de l'eau du Grand Lyon a obtenu la certification ISO 9001 et l'obtention sans réserve de la certification environnementale ISO 14001, ce qui devrait nous mener vers la triple certification QSE d'ici juin 2012.

Le deuxième rappel concernera l'enquête de satisfaction menée auprès des Grands Lyonnais et Lyonnaises qui a montré leur très grande confiance dans la qualité et la sécurité de l'eau potable aussi bien que dans le professionnalisme et l'expertise de nos services.

Enfin, je salue la création de la marque Grand'O de Lyon, outil efficace et original pour inciter les Lyonnais à consommer l'eau du Grand Lyon dont on connaît l'excellente qualité.

J'en viens maintenant à la question du prix. Si le prix de l'eau potable est effectivement élevé à Lyon par rapport à d'autres collectivités, il faut garder à l'esprit qu'il est composé de deux parts :

- une part « eau potable » facturée par les fermiers pour leur compte à laquelle s'ajoutent des taxes et redevances ;
- une part « assainissement » facturée pour le compte de la Communauté urbaine à laquelle s'ajoutent également diverses taxes et redevances.

Si la part « eau potable » de la facture est élevée, nous le devons à un certain nombre de caractéristiques géographiques de la Ville et à l'ancienneté de notre réseau, je rappelle que la part « assainissement » perçue par le Grand Lyon, est l'une des plus faibles de France, alors même que le service de l'assainissement doit faire face à des coûts en constante augmentation pour maintenir des équipements de qualité et satisfaire les normes européennes extrêmement élevées.

Je rappelle que l'eau est le produit alimentaire le plus suivi et le plus réglementé.

Surtout, vous n'êtes pas sans vous rappeler, les uns et les autres, que dès la première présidence de Gérard Collomb, en 2003, nous avons obtenu une baisse du prix de l'eau de plus de 9 centimes, puis à l'occasion de la révision quinquennale de 2007, une baisse historique de 16 % du prix grâce à une négociation particulièrement serrée avec nos délégataires.

Quant au choix du mode de gestion que nous aurons à déterminer en 2015 ou 2016, notre Groupe adopte à cet égard, une attitude d'ouverture, notre seul objectif étant l'intérêt de nos administrés en termes de prix, de qualité et de coût pour la collectivité, puisque ce dernier revient à la charge de nos contribuables.

Pour bien comparer les données relatives à chacun des deux modes de gestion, il est nécessaire de tenir compte de la qualité des ressources en eau, de la géographie, de l'état de notre réseau et du niveau d'équipement.

Le Groupe Socialiste se félicite donc de la mise en place prochaine d'un groupe de travail au Grand Lyon sur ce dossier. Il nous permettra de mener une réflexion globale, pas uniquement sur le mode de gestion mais sur l'ensemble des paramètres.

M. LE MAIRE : Je vais être obligé de vous interrompre Monsieur Bolliet !

M. BOLLIET Dominique : Je voudrais simplement conclure...

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de conclusion. On a compris le message que vous vouliez faire passer.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

(Acté).

-----

**Questions écrites du 7<sup>e</sup> arrondissement relatives :**

**a) aux travaux complémentaires à la restructuration de la mairie d'arrondissement**

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Comme vous le savez, la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement connaît actuellement d'importants travaux d'amélioration et de réaménagement. Ces travaux concernent le rez-de-chaussée de la mairie où seront installés l'accueil principal et les services recevant le plus de public, le 1<sup>er</sup> étage et une partie du 2<sup>e</sup> étage. L'opération vise à améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents et doit permettre la mise aux normes du bâtiment tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité.

Sur ce dernier point, la mairie sera désormais accessible à tous par sa façade principale avec l'installation d'un nouvel ascenseur en façade desservant le rez-de-chaussée. Cependant, le programme de rénovation ne prévoit ni le rafraîchissement des peintures des halls et de l'escalier d'honneur, ni le ravalement de la façade. Il est dommage de ne pas profiter des travaux actuels pour refaire les peintures intérieures qui sont cloquées et vétustes. Cela provoquera un effet de contraste négatif par rapport aux espaces qui vont être refaits et différer ces travaux ne peut que les rendre plus coûteux. Le ravalement des façades de la mairie apparaît également nécessaire.

Comme vous le savez, nous fêtons en 2012, le centenaire de notre mairie, sa remise à neuf est donc très attendue dans ce cadre. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer que les travaux complémentaires au programme initial pourront être pris en charge pour 2012 ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Madame Rivoire, je tiens tout d'abord à féliciter l'ensemble de l'équipe du 7<sup>e</sup> arrondissement, pour la très grande qualité des manifestations que vous organisez à l'occasion du centenaire de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement en 2012. Le lancement vient d'avoir lieu et le programme que vous nous annoncez est remarquable.

Il est important, notamment à cette occasion, que la mairie du 7<sup>e</sup> soit sous ses plus beaux atours, et surtout qu'elle soit très fonctionnelle. De fait, les travaux qui se réalisent dans cette mairie depuis le mois de septembre dernier, impliquent les trois niveaux : le rez-de-chaussée, où il y avait l'ancienne bibliothèque, le premier étage et une partie du 2<sup>e</sup> étage. Ceci permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public tout d'abord, et c'est très important, notamment au rez-de-chaussée, et aussi d'offrir des conditions de travail améliorées pour les personnels de la mairie du 7<sup>e</sup>.

Je pense que ces travaux s'imposaient, ils sont maintenant initiés, ils iront à leur terme rapidement.

Cela comportera aussi une amélioration du traitement du bruit avec la pose de panneaux anti-bruit, du traitement contre la chaleur avec la ventilation et le renouvellement du mobilier de bureau pour les personnels. Le total de ces aménagements s'élève à 1 150 000 euros et vous ajoutez à juste titre, une réflexion sur deux aspects.

Sur le premier aspect, on peut tout de suite vous donner une réponse favorable, c'est ce qui concerne le rafraichissement des peintures des halls et de l'escalier d'honneur. Cette demande, parfaitement légitime, a été l'objet d'une étude, en particulier avec notre Collègue Nicole Gay et j'ai le plaisir de vous annoncer que les services vont prendre en compte ces travaux de telle sorte qu'il n'y aura pas de contraste entre l'embellissement du reste de la mairie et ces œuvres de décoration des halls et de l'escalier.

Par contre, pour le ravalement extérieur, cela demandera un peu plus de temps et je vais vous demander de la patience parce que n'ayant pas été inscrit dans la programmation, cela doit subir une série de réflexions et concertations. A terme, cela sera fait, naturellement, mais probablement pas l'année du centenaire de la mairie du 7<sup>e</sup>.

#### **b) au gymnase du Bon Lait**

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : La réalisation d'un gymnase dans la ZAC du Bon Lait (hors plan d'équipement de la ZAC), avait été inscrite au plan de mandat 2001-2007. Abandonnée pour des raisons financières au cours de ce premier mandat, cet équipement est pourtant indispensable aussi bien pour les écoles du quartier que pour les très nombreux clubs sportifs qui ont besoin de créneaux pour leurs entraînements et compétitions.

En outre, sa réalisation permettrait de parachever l'aménagement des espaces publics de la ZAC du Bon Lait, le terrain d'assiette restant à l'état de friche à l'heure où de nombreuses familles se sont installées dans ce nouveau quartier et où des commerces commencent à s'y implanter.

Monsieur le Maire, pourriez-vous, comme vous l'avez fait récemment pour la bibliothèque de Gerland, nous dire que ce gymnase sera finalement réalisé et lancé avant la fin de l'actuel mandat et dans l'affirmative, nous donner quelques précisions sur son programme ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Madame Rivoire, je ne suis pas le Père Noël mais je viens vous confirmer, ce soir, qu'il y aura bien un gymnase à la ZAC du Bon Lait.

Durant le mandat 2001-2007, ce n'était pas exactement pour des raisons financières mais il fallait déjà que nous arrivions à rénover, restructurer, la salle de l'ALGM qui sert énormément et ce fut un investissement très productif puisque cette salle donne aujourd'hui entière satisfaction, mais c'était déjà un premier pas. Le second, c'était ce gymnase, donc nous sommes dans la phase d'élaboration du programme.

Actuellement, ce que je peux vous dire, c'est que le programme serait le suivant : il y aurait tout d'abord une salle multisports de 45 m<sup>2</sup> qui pourrait se diviser servant aux scolaires et aux clubs du quartier et cette salle serait classée au titre des ERP avec 2 millions de sportifs, ce qui veut dire que connaissant la convivialité qui existe dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est une salle qui pourrait éventuellement aussi accueillir des fêtes de quartier ou des réunions publiques.

Et puis, on est en train de réfléchir à un équipement supplémentaire, un équipement qui sera uniquement destiné aux arts martiaux, à la gym et au fitness, c'est-à-dire sans marquage au sol mais parce qu'il y a une véritable demande sur ces activités. Donc le programme va être quasiment terminé. Ensuite, il fera l'objet, comme vous le savez, d'une concertation notamment avec la mairie du 7<sup>e</sup> avant de lancer le programme qui sera, je vous le confirme aussi, lancé avant la fin de ce mandat.

M. LE MAIRE : Ce gymnase se trouvera à l'angle de la future place du Traité de Rome et de l'allée Léopold Sédar Senghor. Deux belles appellations.

M. BRAILLARD Thierry : et à proximité du métro Jean Jaurès.

M. LE MAIRE : Je veux demander ce soir à M. Touraine puisque c'est lui qui a le soin de proposer quelques noms de places ou de rues à notre Conseil municipal, de bien vouloir donner le nom d'une place ou d'une rue au Président de la République tchèque Vaclav Havel. Il a été un combattant exceptionnel des droits de l'homme, un écrivain remarquable et il a changé la face de son pays et pas simplement de celui-ci. Il se trouve qu'il devait être le parrain de la 73<sup>e</sup> promotion des élèves de l'ENSATT. Il avait répondu favorablement à l'invitation que je lui avais faite de venir à Lyon et nous devons donc l'accueillir avec les responsables de l'ENSATT et de l'ENS. La destinée en a décidé autrement. Je souhaite que nous puissions l'honorer, à la fois honorer son œuvre littéraire mais honorer sa vie. C'est l'écrivain Milan Kundera qui disait « *la plus belle œuvre de Vaclav Havel, c'est sa vie* ». Je crois que c'est le sens que nous donnerons à cet hommage lorsque nous inaugurerons à Lyon une rue ou une place Vaclav Havel.

### **c) au nouveau Pôle social et culturel à Gerland**

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Le Conseil de Communauté urbaine a délibéré le 21 novembre 2011 sur la création de la ZAC des Girondins. Il est prévu la construction d'équipements publics dont un « pôle social et culturel ». Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer en quoi cet équipement est novateur dans son fonctionnement et peut répondre aux besoins des Gerlandais dans leur ensemble ? Merci.

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, merci Madame Rivoire. C'est vrai qu'à côté d'une bibliothèque et d'un gymnase, cette ZAC accueillera un nouvel équipement socio culturel pour une

raison très simple, c'est que malgré toute l'implication et les efforts consentis par le Centre social de Gerland ou encore la MJC Jean Macé, notamment en investissant la Maison Ravier ces derniers mois, malgré tous ces efforts, on voit bien que la croissance démographique de ce quartier du 7<sup>e</sup> arrondissement, croissance liée aux opérations immobilières diverses et variées, exigeait de constituer une nouvelle offre de services socio-éducatifs, socio culturels. Nous en profitons pour innover, pour faire quelque chose qui réunisse les besoins et permettre le mélange des populations. Je crois que ça sera ça la véritable novation.

Merci à M. le Maire de nous avoir suivi dans ce projet qui nous tenait à cœur parce qu'il y avait un vrai besoin sur le territoire. L'idée, c'est d'avoir un pôle d'environ 3 000 m<sup>2</sup> qui réunira à la fois les savoir faire d'un centre social et d'une MJC. Vous aurez un équipement de petite enfance, un centre aéré, des salles d'activités sportives, artistiques, des salles de réunion destinées aux associations. L'idée c'est vraiment de proposer l'ensemble des prestations qui peuvent favoriser une bonne intégration sociale, un bon accès aux loisirs et à la culture.

Dans les mois qui viennent, nous nous rapprocherons à la fois de la mairie d'arrondissement mais aussi du centre social et de la MJC pour construire ensemble ce beau projet. Nous ne savons pas encore quelle sera la forme de la structure qui sera amenée à gérer. Est-ce que ça sera une structure associative qui réunira un centre social et une MJC ? Ou deux structures ? Nous définirons tout cela ensemble. En tout cas, je suis très heureuse de nous lancer dans un équipement qui s'adressera à tous les âges des Gerlandais.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je veux dire, Madame Rivoire, pour celles et ceux qui ne sont pas de Gerland, d'aller voir comment ce quartier est en train de changer. Parce que derrière l'avenue Jean Jaurès, sur la ZAC du Bon Lait, c'est une nouvelle ville qui est en train de prendre forme. Nous allons d'ailleurs prolonger ces réalisations par la future ZAC des Girondins et j'en parlais l'autre jour avec les promoteurs de cette ZAC, je crois que sur ces quartiers du 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est véritablement une ville à la dimension de celle de la Confluence que nous sommes en train de lancer.